



CONSEIL COMMUNAL
DE NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 13 octobre 2016

Présidence : Mme A. DAPPLES DÜNNER

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 03-2016
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'ADOPTER le préavis N° 03-2016, du 12 septembre 2016, relatif à l'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2017 tel que présenté
2. d'AUTORISER la Municipalité à le soumettre au Conseil d'État pour approbation

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à l'unanimité, en séance du 13 octobre 2016.

Noville, le 13 octobre 2016

Extrait conforme :

l'attestent :

La Présidente

A.Dapples Dünner



La Secrétaire :

E. Bernard